L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 12 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLES-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 20 JUIN.

Echos du Centenaire.

Nous lisons dans le *Courrier des États-Unis* :

Le dé-accord qui a éclaté entre la commission du Centenaire des États-Unis et le *Board* des finances, est un de ces incidents plus vives préoccupations, et un maître de sérieuses inquiétudes. Les interprétations fâcheuses ne manquent même pas, et des explications sont devenues nécessaires. Le *Herald* a publié à ce sujet une correspondance de Philadelphie que nous nous bornons ici à reproduire :

"Il existe dans les relations de la commission du Centenaire des États-Unis et du Board des finances un mystère qu'il importerait d'éclaircir. Les commissaires, dit le Board, n'ont droit à aucun traitement, et cependant le Board avoue qu'il en a attribués, et très cher. On m'assure que les dépenses des commissaires sont au minimum de $500 par jour. S'ils ne sont pas des employés salariés, et leur nomination a été simplement honorifique, toute somme payée pour leurs frais d'hôtel, leurs vins, leurs voitures, etc., a été payée illégalement, et quelqu'un a encouru une grande responsabilité. Le général Hawley, président de la commission, et le professeur Campbell, son secrétaire, refusent de communiquer à la presse une copie des notes qu'ils ont présentées pour leurs dépenses, et M. Welsh, président du Board des finances, qui a payé ces notes, n'a rien à dire, sauf que tout est réglé. Il y a un désir évident de supprimer la discussion et les faits. Mais la politique du silence ne réussira pas plus pour l'Exposition du Centenaire qu'elle n'a réussi pour l'affaire Beecher. Le Board des finances a la garde du trésor de l'Exposition, au nom des actionnaires, du gouvernement et de la nation, et il n'a pas le droit de refuser au public un bilan détaillé de ses dépenses de chaque mois.... M. Campbell aurait dit qu'il serait inoportun de publier les dépenses maintenant, et que le public devra attendre la fin de l'Exposition avant d'être renseigné à cet égard. Mais le public ne se soumettra pas à ces procédés de chambre ardente. Le fait est que la commission des États-Unis est un fardeau pour l'Exposition, et qu'on lui paie très chère ses services inutiles.

La saignée faite au Trésor pour l'entretien de ces employés honoraires causera un grand déficit, et c'est la vraie raison pour laquelle on cache les chiffres au public.... Si l'on n'apporte pas des soins minutieux dans l'administration financière de cette Exposition, les scandales qui signaleront sa clôture éclipseront de beaucoup ceux qui ont déshonoré nos commissaires à Vienne."

De non moins graves nouvelles nous parviennent au sujet de la situation des exposants. Nous avons reçu communication de l'appel suivant adressé à M. Roulleaux Dugage par les exposants français ou leurs représentants.

Philadelphie, 27 mai 1876.

A monsieur Roulleaux Dugage, commissaire des sections françaises à l'Exposition de Philadelphie.

Les soussignés ont l'honneur de vous informer qu'en raison de la rigueur des règlements de la commission américaine, les intérêts des exposants et représentants français se trouvent lésés d'une façon déplorable.

Les pertes et les frais de toutes sortes que nous avons à supporter journellement, nous obligent à venir vous demander l'amendement de ces règlements, *en nous permettant de tirer parti dans l'exposition de tous nos produits importés qui ne garnissent pas nos vitrines et montres.*

A cet effet, nous prenons l'engagement de payer, s'il le faut, un certain taux pour cent à la commission américaine sur le montant de nos ventes.

D'autre part, nous satisferons la douane en ne payant les entrées de nos marchandises au fur et à mesure de nos ventes. En un mot nous demandons les moyens de faire honneur à nos affaires dans un pays étranger, et nous sommes persuadés, monsieur le commissaire, que vous ferez tous vos efforts pour nous faire obtenir la satisfaction que nous sollicitons, en présence d'une situation intolérable pour ceux qui ont l'honneur de faire appel à votre autorité.

Dans l'attente d'une favorable réponse, recevez, monsieur le commissaire, l'assurance de nos sentiments distingués.

(Suivent les signatures.)

LA POLITIQUE FRANÇAISE APPRÉCIÉE EN ALLEMAGNE ET EN ANGLETERRE :

La *Correspondance provinciale* de Berlin publie un entretien du tzar et de l'empereur Guillaume un article d'où l'on peut conclure que l'Europe a été à deux doigts de la guerre et que, sans l'intervention personnelle d'Alexandre, le prince Gortschakoff aurait entraîné la Russie dans une guerre avec l'Angleterre et la Turquie.

La *Gazette de Strasbourg*, autre organe officieux allemand, croit au maintien de la paix. Elle cite les efforts faits par le gouvernement français pour conjurer l'orage, puis ajoute :

"La politique française est évidemment inspirée d'une part par le sentiment que la complication croissante des affaires d'Orient jointe à la composition de plus en plus menaçante de l'empire turc, exige la plus grande prudence, et d'autre part la conviction que la situation générale de l'Europe et la confiance profondément ébranlée demandent que l'on évite tout ce qui pourrait faire empirer davantage encore la situation.

"En Allemagne, nous trouvons que le gouvernement et le peuple français sont poussés par le besoin profond de maintenir la paix et de rétablir une situation stable et qui éveille la confiance.

"Singulier phénomène! la France, qui autrefois était une cause permanente d'inquiétude en Europe, nous la considérons aujourd'hui comme la puissance garante de la stabilité. Ce trait caractérise la singulière situation qui peu à peu s'est formée en Europe. Nous considérons comme un signe de bon augure pour le maintien de la paix, ce besoin de la paix que l'on éprouve à Paris, dans cette ville que l'on appelle d'ordinaire le cœur de l'Europe et dans les manifestations de laquelle on a reconnu si souvent l'expression de l'opinion publique en Europe.

"L'Europe, rétablie la paix, et en présence de cette volonté qui s'exprime d'une façon de plus en plus impérieuse, que le ministre italien a manifestée naguère, lui tuse, et dont l'alliance des trois empereurs est l'incarnation la plus puissante, l'Angleterre ne tentera pas d'immixtion qui ait un caractère violent. L'envoi de sa flotte dans la Méditerranée parait être une démonstration militaire qui probablement n'aura pas d'autre suite, et provisoirement nous n'avons aucune raison de craindre des instructions secrètes qui auraient été données à l'amiral Drummond..

"Il faudra probablement que l'Angleterre reste, cette fois-ci encore, spectatrice : qu'elle laisse, non sans dépit, les choses suivre leur cours en Orient, comme elle les a laissées lors de l'affaire du Schleswig-Holstein et de la guerre de 1870.

L'élévation au trône de Mourad V tirera probablement John Bull d'un grand embarras et le détermina peut-être à disparaître de la scène de la façon qui le compromette le moins possible."

Les journaux anglais ne manifestent pas des espérances aussi positives sur le maintien de la paix. Le *Standard* s'efforce d'entraîner la France dans l'orbite de l'Angleterre, et dit avec une certaine fierté :

"Quel que soit le résultat de l'événement qui vient de s'accomplir à Constantinople, il est impossible de ne pas se sentir envahir par le sentiment d'une satisfaction toujours croissante, à la vue de cette attitude politique qui a permis à l'Angleterre de jouer le grand rôle qu'elle tient au milieu de ces complications de l'Orient. Nous avons maintenu notre liberté d'action sans rien compromettre de notre influence comme puissance européenne, et nous pouvons peut-être aujourd'hui, pour les affaires de l'Europe et pour la marche des événements vers la guerre ou vers la paix, parler d'une voix plus autorisée que nous ne l'avons fait à aucun autre moment dans ce dernier demi siècle."

Le *Morning Post* éprouve, à l'égard de la France, une mauvaise humeur qu'il exprime dans les termes suivants :

"Il y avait une signification profonde dans la hâte avec laquelle le gouvernement français donna son approbation et son adhésion aux projets de Gortschakoff. Nous voyons là le gouvernement français se jetant pour ainsi dire de lui-même dans les bras de la Russie. Or, ce mouvement politique exige de notre part la plus sérieuse considération. Que une puissance qui soutint la Turquie et combattit pour elle donne sa main aujourd'hui à son plus grand ennemi, c'est une circonstance qui n'a pu se produire par accident et sans être influencée par un puissant motif; et dans l'état actuel d'équilibre politique si instable en Europe, des circonstances de ce genre sont toujours déplaisantes et commandent fortement l'attention de ceux qui désirent travailler pour la paix."

TRANSMETTEZ LA NOUVELLE AUX MÈRES.—Toutes les familles apprécient les excellents effets que l'on obtient avec de la moutarde fraîche et de bonne qualité; mais l'on perd beaucoup de temps et l'on se donne beaucoup de peine pour faire des sinapismes avec de la moutarde qui est souvent de qualité inférieure, et les malades en continuent à souffrir. La nécessité a fait inventer les SINAPISMES BENSON, qui sont toujours efficaces et dont on peut se servir *immédiatement en se bornant à les tremper dans un peu d'eau.* Toutes les familles devraient se procurer un rouleau d'une demi-yarde de ces sinapismes, au prix de vingt-cinq cents. Ils coûtent meilleur marché que ceux que vous préparerez vous-même et ils agissent toujours d'une manière certaine. Ils épargnent le temps, le travail et la souffrance. Votre pharmacien vous en vendra.

BELLE OCCASION POUR ACHETER DES BIJOUX.—Mr A. M. Hill, No 56 St Charles, au coin de Commercial Place, annonce aujourd'hui dans nos colonnes que pendant les mois d'été il vendra à des prix gradement réduits, tout son stock de bijouterie d'or solide et fin. On verra plus loin une liste de ces articles qui sont tous d'un nouveau genre et très brillants. Nous recommandons aux dames cette occasion de faire d'agréables emplettes.

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi; il eût été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédures; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1.—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédures soit amendé de manière à être comme suit : "Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à conduire nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur; ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les baillies, ni les fers à repasser, ni les fourneaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec.2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus —ou à l'amende et à l'emprisonnement— au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.)

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876,
(Signé) WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'État

Signal d'incendies, par l'télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit :

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Nouvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasin.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station du Chevaux. rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennie et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourrgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin
151 Canal et Robertson. Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hospital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Trémé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Trémé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
512 Station de police, rue ChampsElysées.
313 Coin Bazatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin BonneEnfants et ChampsElysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
*514 Coin Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des États-Unis.
616 Coin Rêves et Danubine.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMBS, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MAUHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Bruls Landing, Ouest Baton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
G. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETEFIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Morganville, (Avoyelles)
R. RICULPI, Houma (Terrebonne)
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnsville (Tensas).
WM. HUDSON, à Jeanerette, paroisse Teche.
EDGAR DUPUY, à Vermillion-Point (Miami).

SPECTACLES, BALS, &c.

CÉLÉBRATION
—DU—
CENTENAIRE,
PAR
L'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane
AUX FAIR GROUNDS,
1E MARDI, 4 JUILLET 1876.
Programme.
Courses, Courses, Courses.

Première course—Ponies, 14 mains et au-dessous; un mile; bourse $20; premier cheval, $15; second, $5, trois pour entrer et deux pour courir. Entrée $1.

Seconde course—Course pour tous; parties liés; bourse, $.5; Premier cheval, $20, second, $5. Trois pour entrer, deux pour courir. Entrée $2,50

Troisième course—Course au trot, pour des chevaux qui n'ont jamais battu 2-45, parties liées sous harnais et rule; bourse, $25; premier cheval, $20, second, $5. Trois pour entrer, deux pour courir. Entrée $2,50.

Quatrième course—Course de mulets, mile dash; bourse, $.0; premier mulet, $7,50, second, $2,50. Entrée gratuite.

Cinquième course—Pour les membres seulement; 150 yardes; prix $5 en or.

Les courses seront conduites d'après les règlements du Louisiana Jockey Club; les courses au trot d'après les règlements du "Trotting Association of Turf Congress". Toutes entrées devant être faites chez J. C. Smith, 15 rue St. Charles.

EN PLEIN CHAMP.

1. Course en sacs pour jeunes garçons, prix $2.5.
2. Cassement de pot à fleurs, les yeux bandés, prix $2,50.
3. Recherches de pièces de monnaie, prix 15 pièces de vingt-cinq cents.
4. Course de brouette, prix $2,50.

FEU D'ARTIFICE.
(Sous la direction du prof. Février.)
A 8 heures.

SPECTACLE TRES COUTEUX.

1. Deux soleils avec gloire, trois répétitions.
2. Deux caprices, quatre répétitions.
3. Une batterie de chandelles romaines.
4. Une bombe, pluie d'or.
5. Un kaleidoscope, six répétitions.
6. Une grande rose, six répétitions.
7. Une bomb en couleur.
8. Trois spirales, trois répétitions.
9. Pièce, cromatique, quatre répétitions.
10. 1776 C B. A. 1876.
11. Grande mosaïque ou feu croisé, 112 pieds.
12. Bouquet de 5 douzaines de fusées.

Avant et pendant le feu d'artifice, 15 douzaines de fusées.

LES DÉCORS

De la bâtisse principale sera l'une des parties attrayantes du programme, une grande allocution ayant été faite. Le Prof. Legras, s'avantageusement connu, promet de se surpasser.

DEUX CORPS DE MUSICIENS.

Composés des meilleurs musiciens de la ville ont été engagés dans le but d'offrir une nouvelle récréation à nos amis et au public.

LES DANSES

commenceront à 5 heures dans la SALLE DE L'EXPOSITION dont les deux étages ont été retenus.

Il n'y aura pas de danses sur la plateforme.

Les danses ne seront pas admises sans billets d'invitation.

Les demandes d'invitation peuvent être adressées à l'un des membres de la société, jusqu'au 1er juillet. Il faudra donner les noms et les adresses en plein.

SOUSCRIPTION.....50 CENTS.

On recevra des souscription aux portes le jour de la célébration.

Les rafraîchissements se vendront aux mêmes prix qu'en ville.

Les chars feront le service lu-qu'à 2 heures du matin.

Les additions à ce programme seront publiées.

E. A. LOUIS,
Président du Comité d'Arrangements,
18 juin—1e, 25 juin, 2, 3, 4, juillet

Jardin de Wenger
11 et 13, RUE BOURBON 11 et 13
H. WENGER, propriétaire.
C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains; TROIS BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. La meilleure bière et les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.
La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.
Le plus grand orgue-orchestre du monde joue de 11 heures du matin à minuit. 13Jan—1an

ANT. CARRIERE. O. CARRIERE.
E. L. CARRIERE. CHAS J. CARRIERE.
A. Carrière & Sons,
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
7sept—1an

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.
Le Pontchartrain Cheap Store.
Tenu par
J. A LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS
de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.
On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.
Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.
Ma devise est :
Ventes rapides et légers bénéfices.
21 fév'76—1an.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
EPICERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
19 juil 75—1 an Nlle-Orléans

Dépôt du Bitter des Arabes,
73.....Rue DECATUR.....73
Les BITTERS ARABES sont supérieurs tous les autres. Ils renferment des principe qui stimulent doucement et tonifient l'estomac ils facilitent aussi la digestion. C'est un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui régie et calme le système nerveux. Ce Bitter est en même temps un apéritif excellent pour les estomacs faibles et délicats, et en en faisant usage on combat efficacement la dyspepsie.
VERGNOLE,
Propriétaire
16sept—1a

L'ACIDE CARBONIQUE
dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile de PURETE et à l'ORAIGE OREIN sa pureté, plus AGREABLE et plus DIVESTIBLE.
C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit agréée par un pharmacien d'Hyverdon. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES rancissant facilement.
A vendre par tous les droguistes.
Renseignements et ordres : A. JAY,
Droguiste 103 Chartres, N. O.
Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 12avril—3m

La société NEVERS & HERY est dissoute à ce jourd'hui, d'un commun accord. J. L. NEVERS, ayant acheté l'intérêt de L. HERY, continue le même commerce pour son propre compte, devient seul propriétaire de tout l'Actif et assume tout le passif de la maison.
NEVERS & HERY.

En me retirant de la maison, je prie mes amis de continuer leur patronage à Mr J. L. NEVERS, mon successeur.

Je profite de cette occasion pour annoncer à mes amis et au public que j'ai des moulins à scie de l'autre côté du lac où trois poloniens qui, régulièrement, toutes les semaines apportent du bois à m on chantier. No 215 de la rue Julie. Je peux, dès aujourd'hui que tout autre établissement, vendre du bois de charpente et le faire scier sans retard.
J. L. NEVERS,
Chantier au No 215 de la rue Julie, Nouveau Bassin, Nouvelle-Orléans. 22 mai—1m—JD.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
11 RUE ST-LOUIS.
Avis Officiel—Juin 1876.
Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour signature des listes électorales, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A
Abadie (Dr Pierre)
Abadie (Jean)
Auzies (François)
B
Ballon (Lucien)
Bayle (Nicolas)
Bellando (Antoine & Joseph)
Bonnet (Alphonse)
Basset (Mme Vve)
Brauns (Mme Vve)
C
Carrau (Jean Marie)
Clément (François)
Campagnet (Pierre)
Cassagne (Benoit et Mathieu)
D
Doura (Isidore)
Deschatelets (P)
Drautz (Antoine)
F
Fournier (Hippolyte)
Falc (Miles Arthémise & Elvina)
G
Garde (Jean)
Grosgeorgeat (Louis Jos. Saint)
Gartley (Etienne)
Garrus (Paul)
Gabriel (Mme)
H
Hélier (Mr)
K
Kien (Anatole)
L
Lisbonne (Mme)
Lacroix (Mme Vve Adolphe)
Longforest (Charles)
Lamon (Jean)
Lasalle (Jean)
Lauer (les époux)
Lebel (les époux)
Latour — (Mr)
M
Marsan (Henri Bernard)
Mumier (Constant)
Michel (Joseph)
Ma-Mercier (Charles)
P
Pichet (Marie)
Favy (Octave)
Petit (Alexandre)
Q
Querq (Pierre)
R
Rouote (M)
Rouzer de la Cour (Mlle)
Sansous (Mme Marie)
Sanmarcan (Eugène)
T
Thiebaut (Alphonse)
Touja (Baptiste)

La Chancellerie du Consulat, rue St Louis No 11 est ouverte tous les jours de dimanche exceptés de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
2juin—1m REYNAUD.

Grande Ile
PENSION PRIVEE,
$50 par mois; $15 par semaine; $3 par jour; enfants et domestiques moitié prix.
G. WILLOZ, Propriétaire.
S'adresser jusqu'au 1er de juin, 125 rue Marigny, et après cette date à la Grande Ile Directe
1mai—1m

SPECTACLES, BALS, &c.
Grand Pique nique de Pompiers,
—DONNÉ PAR LE—
VOLUNTEER FIRE CO., No 1,
—ET LE—
VIGILANT FIRE CO., No 3,
Aux Fair Grounds,
LES DIMANCHES, 18 et 25 JUIN 1876.
Prix du billet.....50 cents.
Gratis pour les dames et les enfants.
Un coupon attaché à chaque billet donne au porteur la chance de gagner un des lots suivants :
1o Une montre et une chaîne en or, pour un monsieur;
20 Une montre et une chaîne de dame, en or;
30 Une machine à coudre, de Singer;
40 Une montre en or, pour un monsieur;
50 Une paire bracelets de dame;
60 Un fourneau de cuisine, No 7;
70 Une pipe en écume de mer;
80 Une canne à tête d'or.
PROGRAMME.
Course de ponies, pour tous, un mile; prix, $10. Course au trot, un mille à la fois, pour les chevaux qui n'ont jamais excédé 2-45; prix, $20.
Course d'un mille, pour tous; prix, $20.
Course à l'amble, un mille à la fois, pour tous; prix, $15.
Course de ponies de moins de 14 mains, un mille; prix, $10.
Course de mulets, un mille. Le dernier mulet sera le prix; prix, $10. Personne ne pourra se servir de son propre mulet.
Course au trot, de chevaux de pompes à bras, un mille, pour tous les chevaux du département de la Nlle Orléans, du district, d'Algier et de Carrollton. Prix, $25.
Défi—Course entre le "Lion Horse" No 1 et le cheval "Baker" du No 1, attelés à des pompes à bras—un mille—bourse de $20.
Course au trot, de charrettes de laitiers, un mille. Prix, $10.
Course au trot, de charrettes de bouchers. Prix, $10.
Course au trot, de hose carriage, un mille, pour tous les chevaux des quatre départements. Prix, $25.
Défi—Course entre le cheval "Samson" du No 1 et le cheval "Baker" du No 1, attelés à des hose carriages, un mille, au trot, pour 2 barils de bière.
Le foreman de chaque compagnie conduira son cheval.
Course de petits vendeurs de journaux—1/4 de mille. Prix, $2.50.
Course à pieds—100 yardes—pour tous les membres du département. Prix une Chemise de Hâtre.
Course, au trot, d'attelages de deux chevaux, pompes à vapeur, un mille, pour toutes les compagnies des quatre départements. Prix, $25.
Jet d'eau, par 100 pieds de tuyaux. Prix, $100 et les cornes du "Champion" du Volunteer No 1—pour toutes les pompes à vapeur du département.
Les Compagnies suivantes ont fait leurs entrées. Volunteer No. 1, Mississippi No. 2, Eagle No. 7, Jefferson No. 22, Crescent No. 24.
Jet d'eau, par 3 pieds de 3e ordre. Prix, $25 en or et une paire de cornus dorées—pour toutes les pompes de 3e ordre.
Il y aura en outre beaucoup de jeux en plein champ, sous la direction du comité—course au sac, course au bouteiller, cochon à la queue graissée, poteau graissé, &c
Grand bal sur la plateforme et dans la bâtisse en briques.
La musique sera exécutée par le Crescent City Band et le Frank Fortunato Band.
Les barraques, les buvettes, &c., pour ce pique-nique seront vendues, aux Fair Grounds, le dimanche, 11 juin, à 11 heures du matin.
Toutes les applications d'entrée et toutes les communications, doivent être adressées à
F. SCHNEIDER,
Chairman du Comité
No. 35 rue du Camp
4juin—an 18

Pique-Nique. Pique-Nique.
ORLEANS RAILROAD COMPANY.
EN prenant les chars de cette compagnie, les personnes qui vont se promener aux Fair Grounds auront non seulement un voyage d'agrément, mais toujours une quantité suffisante de chars à leur disposition pour l'aller et le retour. Les chars de la compagnie qui stationnent au pied de la statue de Bienville, sur la rue de l'Amitié, prendront les passagers à la porte centrale du Fair Ground comme suit :
Les chars verts directement, et les bleus par le Bayou St-Jean, passant près du jardin Magnolia, les uns et les autres s'arrêtent en face de la porte centrale où se trouvent les bâtisses.
22avril—3m—tid

PROCESSIONS!
MONSIEUR B. NONNON,
COSTUMIER de l'Opéra de Paris, (France), fournisseur de S. M. l'EX-REINE D'ESPAGNE, fournisseur de S. M. le ROI des PAYS-BAS, fournisseur des Processions Carnavalesques des États-Unis.
A l'honneur de prévenir Messieurs les Présidents et Membres des Comités des PROCESSIONS DU CARNAVAL, qu'il sera à la Nouvelle-Orléans le 25 Mai prochain, et qui se tiendra à la disposition des Sociétés.
Lui écrire, RESTAURANT ANTOINE,
63 rue St-Louis,
28avril—2mJD MarJ Nlle-Orléans.

Le Dr. G. P. MALONEY
150.....Rue du Canal.....150
CHIRURGIEN-DENTISTE.
Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, élève du Collège de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La Foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs ratelliers artificiels. 22nov—

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et le traitement du dépérissement prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des torts. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 31 East 19th street New-York. 1avril—6m

REMEDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.
LE remède de Mme Willox qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves, vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOX DYSSENTERY REMEDY."
On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 126 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

Somnambule.
LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste : en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des traces de famille, et les maladies incurables ou abandonnées par les docteurs, comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, de 9 à 6 heures, de 1 à 3 heures.
22mars76—1an

Au Public.
Les soldats de la guerre du Mexique répondent à l'appel de leur pays; ils défendirent son drapeau, montrèrent et sa force et sa justice. Leur conduite prouva qu'ils n'avaient pas dégénéré, qu'ils étaient dignes de leurs ancêtres. La gouvernement américain ayant pris possession de ce conquis, détrôna un dictateur, rendit à une nation délivrée le droit de se gouverner elle-même, et demanda, pour toute récompense, pour toute indemnité, que les droits des citoyens américains fassent respectés à l'étranger comme chez eux.
Les Etats-Unis achèteront du Mexique une partie du territoire, qui, bien qu'appartint à la race espagnole depuis plus de deux siècles était peu habité et peu productif.
C'est donc aux soldats américains de la guerre du Mexique que sont dûes la reconnaissance des droits américains dans un pays étranger, l'acquisition de l'Orécon, de la Californie et du Nouveau Mexique.
La plupart des soldats de Taylor et de Scott sont morts. Les survivants ne sauraient être soupçonnés de chercher des avantages politiques dans des faits glorieux que la reconnaissance nationale a déjà récompensés; ces faits ne pourraient guère, d'ailleurs, dominer les grandes questions du jour.
A qui donc appartiendrait de rappeler aux citoyens de la Louisiane l'origine de nos libertés et de notre nationalité !
Mais par ces considérations, les vétérans louisianais associés de la guerre du Mexique invite le peuple de l'Etat à célébrer le centenaire à la Nlle Orléans; ils croient
Qu'il est très important de signaler à la jeunesse, aux citoyens qui ont émigrés ou dont les ancêtres immédiats sont venus s'établir aux Etats-Unis a une époque de paix et de prospérité, les sacrifices qu'exige la forme du gouvernement et les immenses progrès qui en découlent. Il leur sera utile, il sera utile à d'autres, de connaître, comme les Hébreux, le souvenir des souffrances que leurs ancêtres ont endurées en traversant les révolutions pour arriver à la liberté.
Qu'une très petite partie du peuple est à même de se rendre à Philadelphie, à cause de la distance et des frais.
La célébration, si elle avait lieu ici, démontrerait à toute la population la valeur de l'Union lui faisant apprécier les sacrifices qu'il a faits surtout pour établir et maintenir cette Union. Les citoyens auraient plus de respect pour le trésor dont ils ont hérité et qu'ils doivent s'appliquer à conserver. Il serait même à désirer que tous les